HEADQUARTERS - SIEGE NEW Y

NEW YORK, NY 10017

TEL.: 1 (212) 963,1234 • FAX: 1 (212) 963,4879

Distr. RESTRICTED CRS/2017/DP.8

**ORIGINAL: ENGLISH** 

#### THIRD INTERNATIONAL DECADE FOR THE ERADICATION OF COLONIALISM

Caribbean regional seminar on the implementation of the Third International Decade for the Eradication of Colonialism: the future for decolonization in the Non Self-Governing Territories: what are the prospects?

Kingstown, Saint Vincent and the Grenadines 16 to 18 May 2017

#### **DISCUSSION PAPER**

**PRESENTATION** 

BY

MS. STÉPHANIE GRAFF

ON BEHALF OF MR. ROCH WAMYTAN





#### CARRIBEAN REGIONAL SEMINAR OF THE SPECIAL COMMITTEE OF 24

#### "IMPLEMENTATION OF THE

THIRD INTERNATIONAL DECADE FOR THE ERADICATION OF COLONIALISM: THE FUTURE
FOR DECOLONIZATION IN THE NON-SELF-GOVERNING TERRITORIES: WHAT ARE THE
PROSPECTS?"

#### SAINT VINCENT AND THE GRENADINES 16 TO 18 MAY 2017

# M. Roch Wamytan President of the UC-FLNKS and Nationalists Group at the Congress of New Caledonia

#### La politique française est l'indépendance interdite

Monsieur le Président du Comité spécial de décolonisation,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité spécial de décolonisation,

Mesdames et Messieurs,

Je m'appelle Stéphanie Graff. Je suis chargée de mission auprès de Monsieur Wamytan au sein du groupe UC-FLNKS et Nationalistes au Congrès de la Nouvelle-Calédonie. Il m'a demandé de m'exprimer devant vous aujourd'hui pour le représenter et faire lecture de ses propos et de son message car malheureusement, pour des raisons de responsabilités coutumières en tant que Grand Chef de Saint Louis, il a été contraint d'annuler son voyage jusqu'ici.





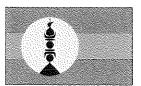
Permettez-moi tout d'abord de remercier chaleureusement en son nom le Premier ministre de Saint Vincent et les Grenadines, son Excellence Ralph Gonsalves, son gouvernement, et le peuple de Saint Vincent et les Grenadines, pour l'accueil chaleureux qui nous est fait à l'occasion de ce séminaire régional.

Je voudrais de même remercier en son nom les membres du comité spécial des 24 ainsi que son président Mr Rafael Darío Ramírez Carreño pour l'invitation qui lui a été faite de participer aux travaux de ce séminaire, en sa qualité d'ancien président du FLNKS, signataire de l'accord de Nouméa de 1998 et président du groupe politique indépendantiste, le groupe UC-FLNKS et Nationalistes.

Comme Roch Wamytan l'a souvent rappelé devant les instances de l'ONU, depuis la prise de possession de la Nouvelle Calédonie en 1853, la politique menée par la France a toujours été celle de l'indépendance interdite. Peu importe quels ont pu être les dirigeants français, la France n'a jamais été pour l'indépendance du peuple kanak et de la Nouvelle-Calédonie.

Pour empêcher l'accès à la liberté et à l'indépendance du peuple kanak, les stratégies et manœuvres orchestrées par la France ont coexisté au fil de l'histoire. D'abord guerres coloniales, de la répression de l'insurrection kanak de 1878 et 1917, à l'assaut de la grotte d'Ouvéa par l'armée en 1988, le changement de stratégies effectué a ensuite fait basculer le conflit davantage dans une « guerre » que l'on peut qualifier de « guerres des statuts institutionnels ». En l'espace de soixante ans, la Nouvelle-Calédonie a connu une dizaine de statuts différents, balottant le pays et ses institutions entre plus ou moins d'autonomie, organisant des référendums d'autodétermination finalement avortés, et repoussés jusqu'à aujourd'hui. La question de l'autodétermination du pays reste toujours en suspens et le pays, au travers de l'Accord de Nouméa (1998) est toujours engagé dans un processus dit « de décolonisation ».

Depuis quelques jours, la France a un nouveau président de la République, Emmanuel Macron, qui reste dans la droite ligne de la traditionnelle politique française





contre l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie puisqu'il a déclaré souhaiter que celle-ci « reste dans la communauté nationale »<sup>1</sup>.

Depuis la prise de possession, le peuple kanak n'a cessé de subir une colonisation de peuplement orchestrée par la France. Celle-ci se poursuit encore de nos jours, malgré le processus de décolonisation en cours, malgré l'engagement de l'Etat, en 1988, à réduire les flux migratoires de ses nationaux français, malgré enfin les dispositions de la charte de 1960 et des diverses résolutions prorogeant les décennies pour l'éradication du colonialisme.

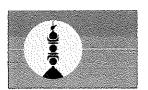
Ayant pris de l'ampleur à partir de la visite du général De Gaulle en 1956, cette politique de colonisation de peuplement s'est accélérée dans les années 70 et à la suite des accords de Matignon (1988) et Nouméa (1998). Elle n'avait qu'un seul objectif, noyer définitivement sous le nombre, la revendication nationaliste kanak.

Aujourd'hui, nous sommes à la veille d'un point crucial de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie puisque nous arrivons à la fin de la dernière mandature de l'Accord de Nouméa et que l'an prochain, en novembre 2018, la population concernée sera appelée à s'exprimer par vote sur l'autodétermination du pays lors d'une consultation sur l'accession du pays à la pleine souveraineté.

Or, à la veille de ce point crucial de l'histoire, une nouvelle fois le corps électoral pour cet acte d'autodétermination qui doit déterminer l'avenir du pays, pose problème puisque près d'un quart du peuple colonisé se voit refuser son droit de vote. La légitimité du peuple kanak à exercer son droit à l'indépendance et à l'autodétermination est une nouvelle fois niée par la France.

En effet, un des problèmes auquel nous devons faire face aujourd'hui est qu'environ 25 000 Kanak de statut coutumier, présents sur le registre de l'état civil coutumier, ne sont pas inscrits sur la liste électorale générale, et donc ne sont pas inscrits automatiquement sur la liste pour la consultation. La législation française oblige à ce que les électeurs soient au préalable inscrits sur la liste générale pour pouvoir être inscrits sur la liste pour la consultation.

<sup>1</sup> http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2017/05/05/97001-20170505FILWWW00019-macron-souhaite-que-la-nelle-caledonie-reste-en-france.php





L'an dernier déjà, lors de son intervention au séminaire régional du C24 qui s'était tenu au Nicaragua, Roch Wamytan avait alerté le comité sur ce problème.

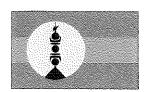
Pourtant, le peuple colonisé n'est-il pas le premier concerné par le processus de décolonisation en cours ? Or à la question de savoir pourquoi un quart du peuple kanak ne peut être inscrit sur la liste électorale pour la consultation sur l'accession du pays à la pleine souveraineté, la puissance de tutelle renvoie systématiquement à sa constitution et rétorque inlassablement qu'être kanak n'est pas un critère pour pouvoir être inscrit sur cette liste.

Le constat que les représentants indépendantistes kanak font aujourd'hui, après 164 ans de domination française, est que la puissance coloniale continue d'imposer ses lois, sa constitution, ses règles sur le droit à l'indépendance et à l'autodétermination du peuple kanak, sur son droit à la liberté en tant que peuple. Elle tente de faire croire à sa volonté de résoudre les problèmes de corps électoral en affichant aux populations locales comme aux instances internationales concernées des soi-disant efforts, notamment suite aux recommandations de la mission d'observation du processus électoral mandaté par l'Assemblée générale des Nations Unies et présidé par Flavien Misoni.

Récemment le Comité de décolonisation a été destinataire des deux rapports de mission de ces experts. Les conclusions de ces deux rapports, l'un sur la liste électorale pour les élections provinciales et l'autre sur la liste électorale pour la consultation, soulignent un certain nombre de points que nous avions déjà porté à l'attention du comité et notamment concernant l'exhaustivité des listes.

Or, tous les soi-disant efforts réalisés jusqu'à présent par la France ne sont pour nous que des mesurettes visant à prouver aux Nations Unies que des efforts sont faits alors qu'en réalité les véritables mesures qui devraient être prises ne le sont pas.

Le 26 octobre 2016, peu de temps avant le Comité des signataires du mois de novembre, était organisée par les indépendantistes une marche pour demander l'inscription automatique et sans condition de tous les Kanak sur la liste pour la consultation sur l'accession du pays à la pleine souveraineté. Celle-ci a rassemblé environ 5 000 personnes, majoritairement Kanak.

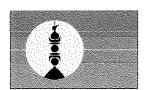




Cette même demande a été formulée par notre groupe politique lors du Comité des signataires le 4 novembre suivant. Pour toute réponse, une fois de plus, la puissance administrante s'est positionnée en arbitre et s'est cachée derrière le refus des non-indépendantistes issus de la colonie de peuplement qu'elle a elle-même mise en place. Ainsi on peut lire dans le relevé de conclusions de ce comité des signataires que : « [Å] ce stade, faute de consensus et afin d'éclairer le débat, l'Etat s'engage à faire réaliser l'expertise constitutionnelle et législative des différentes options proposées au cours des prochains mois. En tout état de cause, un accord politique préalable serait nécessaire pour qu'une modification de la loi organique soit envisagée, modification qui ne pourrait intervenir qu'au cours de la prochaine législature. ». Or, la puissance de tutelle sait pertinemment qu'un tel accord politique sur l'inscription automatique et sans condition de tous les Kanak ne sera jamais accepté par les groupes politiques non-indépendantistes.

Malgré la marche du 26 octobre, malgré les demandes de notre groupe au Comité des signataires, les représentants de l'Etat tentent de faire croire que la définition de la liste pour la consultation n'est en rien problématique ou contestée. C'est ce que prouve le récent rapport sur l'avenir institutionnel de l'Assemblée nationale dans lequel on peut lire que : « La définition de cette liste [...] ne suscite pas de fortes contestations. ». Une fois de plus, les revendications des Kanak ne sont pas entendues et sont passées sous silence par la puissance administrante.

Il convient ainsi de considérer dans quelle mesure la puissance administrante respecte ses engagements nationaux et internationaux en ce qui concerne le processus de décolonisation de la Nouvelle Calédonie. Prépare-t-elle ce Territoire non autonome à sa décolonisation et à un acte d'autodétermination pleinement libre, transparent, pour lequel l'ensemble du peuple colonisé pourra s'exprimer? Ou met-elle en place toutes les conditions pour que ce Territoire non autonome demeure au sein de son ensemble ultramarin au nom des intérêts supérieurs de la nation et de sa place dans le monde? Joue-t-elle franc jeu dans la mise en œuvre du processus de décolonisation et d'émancipation ou pose-t-elle des obstacles permanents freinant ce processus?



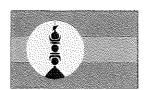


Notre groupe politique n'est pas dupe des manœuvres récurrentes du colonisateur. L'indépendance du pays devant se gagner par le vote, la définition du corps électoral est depuis bien longtemps un enjeu central, elle constitue la « mère des batailles ».

Or, un référendum d'autodétermination est réclamé par les indépendantistes depuis plus de 40 ans. Les causes des boycotts de 1984 et de 1987 par les indépendantistes étaient déjà la définition du corps électoral pour le référendum d'autodétermination. Corps électoral toujours problématique aujourd'hui encore, à la veille de la consultation sur l'accession du pays à la pleine souveraineté.

Depuis des décennies, le mouvement indépendantiste kanak fait face à ces stratégies pour contrer l'indépendance, notamment les assassinats des leaders, la plupart d'entre eux restant d'ailleurs sans enquête fiable sur les circonstances de ces drames. Pour cette raison un comité vérité justice a été mis en place en 2011 lors de la commémoration du 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'assassinat de Pierre Declercq, secrétaire général du parti Union Calédonienne. Ce comité vérité justice revendique le droit à la vérité et à la justice pour les familles des assassinés, comme pour l'ensemble du peuple kanak. Car la puissance administrante prive le peuple kanak du droit à la vérité, à la justice et à son histoire en ayant jeté le voile sur les évènements passés au travers d'une loi d'amnistie. Alors à la question de savoir si la colonisation de la Nouvelle-Calédonie est un dossier politiquement clos, nous pouvons répondre que la France se garde le droit d'accès à la vérité, à l'histoire, en refusant notamment au peuple colonisé l'accès aux archives grâce aux lois d'amnistie et au secret défense.

Une autre manœuvre coloniale bien connue dans notre pays est celle de la stratégie de la tension, attisée de nos jours par les réseaux sociaux et pour laquelle la jeunesse, notamment la jeunesse kanak marginalisée est instrumentalisée. Certains responsables politiques non indépendantistes utilisent la délinquance d'une petite partie de la jeunesse kanak comme fer de lance de leur campagne électorale. Tel fut le cas lors de la campagne pour les dernières élections présidentielles le 7 mai dernier qui a vu la victoire du candidat du mouvement « En Marche » Emmanuel MACRON. Tel sera le cas pour la prochaine campagne des élections législatives des 11 et 18 juin prochain Il s'agit là d'un moyen de stigmatiser la jeunesse kanak ainsi que les responsables coutumiers et politiques kanak afin



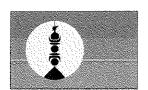


de décrédibiliser le projet d'indépendance. Faire peur à la population calédonienne sur un thème comme la délinquance de la jeunesse kanak source d'insécurité permanente, synonyme de désordre et de chaos est un des thèmes porteurs pour jeter le discrédit sur un pays en émergence dont on dénie fondamentalement le droit de naître. Ainsi retrouve-t-on ces thèmes à la base de compréhension du phénomène qui vient de se passer en Nouvelle Calédonie le 7 mai dernier c'est-à-dire la montée du Front National, parti d'extrême droite français : l'insécurité et le rejet de l'indépendance et partant, du processus de l'accord de Nouméa. La composition sociologique des 43.214 personnes, soit 47,4% des votants qui ont porté leur suffrage sur la candidate du Front National Marine LE PEN confirme une chose ; le flux de population en provenance de la France vers la Nouvelle Calédonie atteint malheureusement son but : celui de rayer définitivement le droit du peuple kanak à vivre dans un Etat souverain qu'il aura choisi de construire avec les autres. Chaque année pratiquement depuis plus de 30 ans, les représentants du FLNKS sont venus dénoncer devant les instances des Nations Unies cette stratégie de l'Etat français d'une immigration volontaire, ciblée et choisie pour enterrer le droit du peuple colonisé d'avoir aussi son propre Etat océanien en relation avec sa région géographique naturelle, personne dans cette enceinte ne l'aura peut-être cru, mais finalement le droit est resté comme d'habitude du côté du plus fort, le gâchis est à la hauteur du désappointement.

L'Etat, en imposant ses propres règles est toujours colonisateur et non pas un arbitre impartial et équidistant, contrairement à ce qu'il prétend être depuis les Accords de Matignon-Oudinot en 1988.

Les récentes réunions sur l'avenir institutionnel laissent présager que la France, ayant réussi son objectif de noyer démographiquement le peuple kanak, prépare encore une fois un nouvel accord qui lui permettra de préserver ses intérêts en Nouvelle-Calédonie. Un dispositif de type « France Afrique » est bien le modèle qui est préparé. Le risque encouru serait que la consultation sur l'accession du pays à la pleine souveraineté porte sur un nouvel accord au lieu de porter sur l'autodétermination et sur l'indépendance du peuple kanak et des citoyens de la Nouvelle-Calédonie.

Face à cette situation de fausse décolonisation qui perdure et s'enracine de plus en plus, notre groupe politique est demandeur de toutes formes d'aide extérieures qui pourrait





nous être apportées par les Nations Unies et ses experts, notamment sur l'analyse du processus de décolonisation et d'autodétermination en cours en Nouvelle-Calédonie. Le processus en cours nous emmène-t-il vers une véritable décolonisation? Vers un véritable acte d'autodétermination? Ou ce processus n'est-il pas simplement l'expression d'une nouvelle forme de colonialisme?

Pour finir, permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, pour l'annonce d'une éventuelle mission de visite du C24 en Nouvelle-Calédonie au courant de l'année 2017. En effet, les missions d'observation mandatés par les Nations Unies sur les listes électorales, missions reconduites cette année, sont des missions techniques qui nécessitent d'être complétées par des missions d'ordre politique et ayant la décolonisation comme point focal. Car les problèmes techniques de listes électorales, de corps électoraux et de droit de vote en Nouvelle-Calédonie ne peuvent en aucun cas être dissociés de la situation coloniale et du processus de décolonisation. Ainsi, une mission de visite du C24 en 2017 est primordiale à l'approche de la consultation de 2018.

Je vous remercie.